

Table des matières

Remerciements	11
Principales abréviations	13
Introduction	15
TITRE LIMINAIRE	
Cadre normatif et conceptuel	19
CHAPITRE 1^{er}	
Conflits armés non internationaux : clarification conceptuelle	21
Section 1. Observation générale sur les CANI	21
§ 1 ^{er} . Définition des CANI et typologie	21
A. CANI classique	21
B. CANI – extraterritorial	25
§ 2. CANI et mutation des conflits armés : des situations complexes	28
Section 2. CAI/CANI : une distinction archaïque ?	29
§ 1 ^{er} . Critiques de la distinction CAI/CANI	30
§ 2. Arguments en faveur de la distinction CAI/CANI	33
A. La souveraineté des États	33
B. L'impossibilité d'une définition unique du conflit armé	33
CHAPITRE 2	
Le rapprochement entre droit international des droits de l'homme et droit international humanitaire	35
Section 1. La consécration de l'interdiction de la détention arbitraire par le droit international des droits de l'homme et son extension aux CANI	35
§ 1 ^{er} . Les sources	35
§ 2. Portée de l'interdiction de la détention arbitraire	37
A. Généralité	37
B. Interdiction de la détention arbitraire et situations des conflits armés	38
C. Applicabilité extraterritoriale	39

Section 2. Le rapport entre DIH et DIDH en matière de détention dans les CANI	44
§ 1 ^{er} . Une approche complémentaire	44
§ 2. Obligations de DIH et de DIDH : quel fondement juridique pour les groupes armés ?	48
A. L'application du DIDH aux groupes armés : quel fondement ?	49
B. L'applicabilité des droits de l'homme aux groupes armés : une solution inappropriée	53
§ 3. Principe d'égalité des parties dans la conformité à la norme : une spécificité du droit international humanitaire	56
A. Clarification conceptuelle	57
B. Principe d'égalité et privation de liberté dans les CANI	58
Conclusion	61
TITRE PREMIER	
Base légale	63
CHAPITRE 1^{er}	
Généralités	67
Section 1. Absence d'une base légale et sa justification dans le processus de codification du DIH au CANI.	67
§ 1 ^{er} . Les revendications souverainistes des États et leurs conséquences	68
A. Avant les Conventions de Genève de 1949 et le 2 ^e Protocole additionnel	68
B. Les Conventions de Genève de 1949 et ses Protocoles additionnels de 1977	71
1. Positions des États	71
2. Absence de la personnalité juridique des groupes armés et du statut de combattant	72
§ 2. Les acquis de l'art 3 CCG et du PAII	77
A. Un but exclusivement humanitaire	77
B. Quelle plus-value pour l'article 3 et le 2 ^e PA ?	78
Section 2. Le droit international humanitaire consacre-t-il une base légale implicite de détenir dans un CANI ?	79
§ 1 ^{er} . Théories d'une base légale implicite	80
A. Base légale déduite de l'article 3 et du 2 ^e PA	80
B. Une base légale déduite du droit de cibler les combattants	82

§ 2. Critiques de la base légale implicite	82
Section 3. L'émergence d'une coutume après les Conventions de Genève de 1949 et le PAII ?	89
§ 1 ^{er} . Base légale et méthode d'établissement de la coutume en droit international	90
§ 2. Coutume et base légale implicite	94
CHAPITRE 2	
Détention par les groupes armés	99
Section 1. Le DIH peut-il constituer le fondement de la détention réalisée par les groupes armés ?	100
§ 1 ^{er} . Existe-t-il une base légale en DIH qui soit inhérente à la compétence judiciaire reconnue aux groupes armés ou à l'interdiction de la prise d'otages ?	101
A. Base légale et compétence judiciaire	101
B. Base légale et interdiction de la prise d'otage	102
§ 2. Peut-on déduire une base légale des objectifs militaires reconnus en DIH visant à neutraliser l'ennemi ?	103
Section 2. Fondement de la détention et sources <i>ad hoc</i>	104
§ 1 ^{er} . Résolutions du Conseil de sécurité adressées aux groupes armés	105
§ 2. Accords spéciaux et codes de conduite	107
A. Accords spéciaux	108
B. Pouvoir de légiférer et codes de conduite	111
CHAPITRE 3	
Détention par l'État	115
Section 1. Application du droit national dans les CANI classique et extraterritorial	115
§ 1 ^{er} . La norme consacrant la privation de liberté et ses caractéristiques	115
A. La privation de liberté doit être « prévue par la loi » : principe de légalité	116
1. Sens de la loi : aspect général	116
2. Principe de légalité et privation de liberté	118
B. Les caractéristiques de la loi	120
1. Les caractéristiques inhérentes au principe de légalité	120
a. L'accessibilité à la loi	120
b. La précision et la prévisibilité de la loi	121
2. Les caractéristiques formelles	123
a. Pouvoir législatif et judiciaire	123
b. Pouvoir exécutif	123

§ 2. La détention dans un CANI extraterritorial	125
A. Intervention dans un CANI avec le consentement de l'État territorial	125
B. Intervention dans un CANI sans le consentement de l'État territorial	128
Section 2. Sources <i>ad hoc</i> : résolutions du Conseil de sécurité	131
§ 1^{er}. Pouvoir légiférant du Conseil de sécurité	131
§ 2. Portée du pouvoir du Conseil de sécurité en matière de privation de liberté	133
A. Interprétation à l'aune du droit international	133
B. Prendre toutes les mesures nécessaires	134
1. Signification	134
2. Recommandation d'un langage clair et précis	135
 Conclusion	 137
 TITRE DEUXIÈME	
Motif de détention	141
 CHAPITRE 1^{er}	
Généralités	143
Section 1. Analogie avec les CAI	143
§ 1^{er}. Statut de combattant et détention des civils pour raisons de sécurité comme motif de détention dans un CAI	143
A. Statut de combattant comme motif de détention	143
1. Forces armées irrégulières et régulières	144
a. Forces armées irrégulières	144
b. Forces armées régulières	146
2. Situations particulières	147
a. Personnes accompagnant les forces armées	147
b. Espions, mercenaires et membres de sociétés privées	147
B. Détention des civils pour raisons de sécurité	148
1. Les personnes protégées	148
2. La privation de liberté uniquement lorsque la sécurité de la puissance détentricrice le rend absolument nécessaire ou pour des raisons impérieuses de sécurité	150

§ 2. Le raisonnement par analogie : une solution inappropriée au régime de privation de liberté dans un CANI	152
A. Les arguments favorables à la transposition du motif de détention des prisonniers de guerre dans un CAI au CANI : aspect critique	152
1. Approches doctrinales	152
2. Critiques	153
a. Difficulté de distinguer civils et combattants dans les CANI	153
b. Risque de déportation des populations civiles	157
B. Les arguments favorables à la transposition du motif de détention des civils dans un CAI au CANI : aspect critique	158
Section 2. Motif de détention dans les CANI : Raison impérieuse de sécurité	159
§ 1 ^{er} . Un motif déduit du principe d'humanité et de nécessité militaire	159
§ 2. Un motif confirmé par la pratique des États	160
CHAPITRE 2	
Détention par les groupes armés	165
Section 1. L'ambiguïté du motif de « raison impérieuse de sécurité » dans sa mise en œuvre par les groupes armés	165
Section 2. La nécessité des lignes directrices	165
CHAPITRE 3	
Détention par l'État	169
Section 1. Poursuite d'un objectif légal et légitime	171
§ 1 ^{er} . Sens de la légalité et de la légitimité d'un motif privatif de liberté	171
§ 2. La détention préventive : une forme de détention pour « raison impérieuse de sécurité »	173
A. Clarification conceptuelle	174
B. La détention préventive et les difficultés liées au contexte des CANI	175
Section 2. Quelques interdictions : kidnapping et détention pour motif de renseignement	176
§ 1 ^{er} . Interdiction du kidnapping	176
§ 2. Interdiction de la détention pour motif de renseignement	176
Conclusion	179

TITRE TROISIÈME

Garanties procédurales 183

CHAPITRE 1^{er}

Généralités 187

Section 1. Peut-on transposer aux CANI la procédure régissant la détention des prisonniers de guerre et des civils dans les CAI ? 189

§ 1^{er}. La transposition aux CANI de la procédure de détention des prisonniers de guerre : une démarche risquée 189

§ 2. La transposition aux CANI de la procédure de détention des civils dans les CAI : une démarche risquée 190

Section 2. Garanties judiciaires : articles 3 CCG et 6 PAII 192

§ 1^{er}. Portée des articles 3 CG et 6 PAII en matière procédurale 192

§ 2. Les droits de personnes privées de liberté dans les CANI 194

CHAPITRE 2

Détention par les groupes armés 197

Section 1. Fondement du tribunal de groupes armés 197

Section 2. Garanties procédurales et les limites des groupes armés 200

§ 1^{er}. Articles 3 CG et 6 (2) PAII 200

§ 2. Garanties judiciaires, sources *ad hoc* et rôle des ONG 204

CHAPITRE 3

Détention par l'État 207

Section 1. L'*habeas corpus* et ses corollaires 207

§ 1^{er}. La consécration de l'*habeas corpus* en droit anglais et son extension aux CANI 207

A. L'*habeas corpus* en droit anglais 208

B. L'*habeas corpus* en droit international 209

1. La reconnaissance de l'*habeas corpus* en droit international 209

2. Le champ d'application de l'*habeas corpus* 212

§ 2. L'*habeas corpus* et les droits de la personne privée de liberté 215

A. Conditions formelles 215

1. Le sens du « tribunal » et du « délai » à respecter 215

a. Le « tribunal » : quelle forme ? 215

b. Le « délai » : quel sens ? 217

2. Les conditions d'indépendance et d'impartialité 221

B. Droits du détenu 223

Section 2. Dérogations aux garanties judiciaires : une spécificité de l'État	228
§ 1^{er}. Les limites intrinsèques au principe de dérogation	229
A. Les conditions justificatives	229
1. L'aspect substantiel	229
a. Guerre et danger public menaçant la vie de la nation	229
b. « Stricte mesure où la situation l'exige »	233
c. La mesure de dérogation ne doit pas être en contradiction avec les autres obligations découlant du droit international	234
2. L'aspect procédural	235
B. Les conditions prohibitives : les normes indérogeables ou intangibles	236
§ 2. L'<i>habeas corpus</i> comme norme implicitement indérogeable	237
Conclusion	247
Conclusion générale	249
Sources principales	253